Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500325-20251208-DCM_2025_100-DE

COMMUNE DE BOURGBARRÉ
REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 08 DECEMBRE 2025

Date de convocation :	02/12/2025	
Nombre de conseillers :	En exercice :	27
	Présents :	18
	Absents :	8
	Pouvoirs :	6
	Votants :	24

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi huit décembre, le Conseil municipal de Bourgbarré, régulièrement convoqué selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12 du CGCT, **s'est réuni à vingt heures à la Mairie,** salle du Conseil municipal, sous la présidence M. Franck MORVAN, Maire.

Étaient Présents :
M. ARONDEL Thierry, M. BAUDOIN Hervé, M. BERTRAND Alain, Mme BOUTHEMY Catherine, M. BUISSERET Rudolf, Mme DISGECMEZ Aurélia, Mme GAUTIER Carole, M. GÉRARD Éric, Mme LE CHÊNE Véronique, M. LERAY Jérémie, M. MARTINO Agostino, M. MORVAN Franck, Mme PRODHOMME Sophie, Mme ROSÉ Gwénola, M. SILVANI Malo, M. SORAIS Jean-Paul, M. THOMAS Philippe,

Absents : M. GUEHENNEUC David, M. MOUSSAULT Frédéric.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme FALAISE Céline à M. SORAIS Jean-Paul, Mme GOUVILLE Anne à Mme AGRESTA Caroline, M. HARDY Alphonse à M. BERTRAND Alain, Mme LESCARRET Marie à M. MARTINO Agostino, Mme MORALES Marjorie à Mme BOUTHEMY Catherine, Mme PEROCHAIN Erica à M. BAUDOIN Hervé, M. THOREZ Rodrigue à M. BUISSERET Rudolf.

Secrétaire de séance : Mme GAUTIER Carole.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le Conseil municipal peut commencer ses travaux conformément à l'article L.2121-17 du CGCT. Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

*****

DELIBERATION N°2025-100 – ENVIRONNEMENT - Convention de mise à disposition d'un terrain communal avec l'Entreprise SURCIN Travaux Publics pour remblaiement à des fins d'aménagement - Avenant de prolongation

Rapporteur : M. Hervé BAUDOIN, 6 ème Adjoint

EXPOSÉ :

La Commune de Bourgbarré est propriétaire de divers terrains repris au cadastre communal sous les références ci-après :

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500325-20251208-DCM_2025_100-DE

COMMUNE	SECTION	LIEU-DIT	N° PARCELLE	SURFACE
COMMUNE DE BOURGBARRE	ZH	LA VAIRIE	Parcelle cadastrale 350032000ZH0250	187 842 m²
			Surface sollicitée	Environ 31 500 m² (2 zones successives de 15 750 m²)

Dans le cadre de l'exécution de son activité, en accord avec la commune propriétaire du terrain susvisé et à des fins d'aménagement, l'Entreprise SURCIN Travaux Publics a sollicité en 2021 une convention pour une durée de 4 ans, y compris la remise en état, pour y déposer de la terre de remblai dans un but de valorisation.

Par cette convention, la Commune a autorisé l'Entreprise SURCIN Travaux Publics à apporter et à mettre en remblai des matériaux inertes sur une partie du terrain communal cadastré ZH 250 pour une surface d'environ 31 500 m² sur une hauteur maximum de 2 mètres.

Afin de finaliser les aménagements décidés en accord avec la Commune, il est proposé un avenant de prolongation jusqu'au 31 mai 2026 de cette convention définissant les modalités de mise à disposition du terrain communal à l'Entreprise.

A cette date, l'ensemble des travaux restant à finaliser devront être réalisés et le terrain mis à disposition et les aménagements réalisés devront être restitués à la Commune.

Pour rappel, cette convention de mise à disposition est accordée sans contrepartie financière.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** l'avenant de prolongation de la convention de mise à disposition jusqu'au 31 mai 2026, annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant à la convention de mise à disposition avec l'Entrepise SURCIN Travaux Publics ;

Nombre de suffrages exprimés : **25**
Votes Pour : **25**
Votes Contre : **0**
Abstentions : **0**

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500325-20251208-DCM_2025_100-DE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE BOURGBARRE ILLE-ET-VILAINE

Franck MORVAN

La Secrétaire de séance,

Carole GAUTIER

Acte rendu exécutoire :

- après télétransmission en Préfecture de Rennes le : 17 DEC. 2025
- et publication sur le site internet de la commune le : 17 DEC. 2025

Le Maire de Bourgbarré certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

NOTA – Voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au Greffe de cette juridiction par courrier adressé en recommandé avec accusé réception, 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 Rennes Cedex ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable.